ÉDITORIAL

Éducation : arrêtons la casse !

Retraites, salaires, charge de travail et conditions d'exercice : toutes ces questions nourrissent, dans l'Éducation, la mobilisation historique contre le projet Macron-Borne. L'ampleur et la durée du mouvement rendent incontestable l'urgence d'y apporter des réponses et de redonner de l'attractivité à nos métiers. Pourtant, le Gouvernement continue de faire bien peu de cas des services publics et de l'Éducation. Malgré la gravité de la crise du recrutement (des milliers de postes non pourvus aux concours 2022, un poste sur 4 resté vacant après mouvement 2022 dans l'académie de Versailles…), les mesures nécessaires ne sont toujours pas au rendez-vous. Non seulement la promesse d'une augmentation des salaires de 10 % sans contreparties n'est pas tenue… mais, à en croire les propos du Ministre, cette promesse n'aurait jamais été faite ! Plutôt que nos salaires, c'est notre charge de travail qu'on nous propose d'augmenter, en allongeant aussi la durée travaillée, selon une logique purement comptable, et avec des conditions d'exercice et d'encadrement des élèves encore dégradées par un Ministère avare de moyens. Les conséquences des baisses de dotations sont connues : suppressions de classes, classes surchargées, suppressions de postes. Aux besoins immenses de notre système éducatif, le Ministre répond par des mesures bricolées (suppression de la technologie et heure de consolidation en 6ème, recours aux professeurs des écoles pour répondre à la difficulté scolaire dans le 2nd degré…) ou idéologiques (voie pro), autant de marques de son mépris pour les enseignants et leur expertise professionnelle, et pour les élèves.

L'action pour l'Éducation et ses personnels se poursuit ! La mobilisation a repris de plus belle mardi 7 mars. Pour nos retraites, mais aussi contre les conséquences des réformes dans l'Éducation, pour des moyens à la hauteur. Continuons, jusqu'à la victoire !

Mutations : quelle transparence ?

Transparence sur les résultats, multiplication des dispositifs d'information aux demandeurs, accompagnement individualisé : ces promesses figurent dans les Lignes directrices de gestion académiques… mais n'engagent que ceux qui y croient ! En réalité, les droits des personnels ont régressé comme jamais avec la loi dite « de Transformation de la Fonction publique ».

Refus de consulter les organisations syndicales sur les règles du mouvement, rétention d'informations jusqu'à une date tardive : cette année encore, nous avons dû arracher les informations, et éditons cette publication sans certitude que les règles de l'an dernier seront effectivement reconduites, la circulaire rectorale n'étant pas parue à l'heure où nous écrivons ces lignes.

En prévoyant la publication des résultats le 1er juin, le Rectorat reconduit le calendrier précipité de l'an dernier, au risque de dégrader la gestion des personnels, et sans prise en compte de la réalité du fonctionnement des établissements. Les syndicats de la FSU restent déterminés à exiger le respect des règles, la transparence dans les opérations de mouvement et l'abrogation de la loi dite « de Transformation de la Fonction publique ».

Plus que jamais, faites confiance au SNES-FSU, au SNEP-FSU et au SNUEP-FSU pour votre demande de mutation.

Maud Ruelle-Personnaz, co-secrétaire générale du SNES-FSU Versailles,
Bruno Maréchal, co-secrétaire général du SNEP-FSU Versailles,
Olivier Guyon, co-secrétaire général du SNUEP-FSU Versailles

RETROUVEZ TOUS NOS CONSEILS EN VIDÉO !

Dans le souci de toujours mieux vous conseiller et vous accompagner dans le cadre de votre demande de mutation, nous vous proposons une série de vidéos :

➜ Principes généraux du mouvement : nombre de vœux, types de vœux, ZR, complément de service…

➜ Le fonctionnement du mouvement, nos conseils de stratégie et les erreurs à ne pas commettre.

➜ Le fonctionnement de l'extension ; comment l'éviter ?

➜ Tous nos conseils pour les participants obligatoires.

➜ L'Éducation prioritaire : présentation générale, bonifications d'entrée, bonifications de sortie.

➜ Le mouvement spécifique académique.

➜ TZR : missions, conditions d'emploi, affectations, indemnités…

➜ Formuler ses vœux de zone de remplacement.

➜ Quelle stratégie adopter si on est soumis à une mesure de carte scolaire ?

➜ Les situations familiales : dans quels cas peut-on les faire valoir et quelle stratégie adopter ?

➜ Et d'autres à venir !

Pour retrouver toutes nos vidéos, rendez-vous sur notre site à l'adresse https://r.snes.edu/videosIntraVers2023 ou scannez le QR code ci-contre.

Ces vidéos sont un complément à la présente publication. Nous vous invitons donc à visionner celles qui correspondent à votre situation, pour tenter de mieux comprendre le mouvement intra. Bien évidemment, chaque situation étant unique, il conviendra dans tous les cas de nous contacter pour faire un point précis sur votre demande et vous assurer que votre stratégie est optimale, que vous n'avez pas oublié de pièces justificatives…

Bon visionnage et à très vite par téléphone, par mail ou en visio lors de l'une de nos réunions !

SNES Versailles - N° de Commission Paritaire : 1126 S08041 - N°ISSN : 12689874 - Bimestriel - Prix de vente : 2€ - Abonnement : 12€ - Édité par la section académique du SNES-FSU de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second Degré), 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél : 01 41 24 80 56 - Directrice de publication : Marie Chardonnet - Imprimé par L. Imprime, 20-22 rue des frères Lumière 93330 Neuilly sur Marne